

**Procès-verbal** de la session **SPÉCIALE** tenue le **26 JUIN 2023 à 18 h 30**, à la salle du conseil située au 15, rue Caron.

Sont présents :

Luc DUVAL,	conseiller;
Éric FRÉCHETTE,	conseiller;
Marc PAYEUR,	conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère;
Marie-Josée-PLEAU,	conseillère;
Christian TISLUCK	conseiller.

Est absent :

Christian CÔTÉ,	maire.
-----------------	--------

Assiste également à la session par visioconférence :

Annie LEMIEUX,	directrice générale et greffière.
----------------	-----------------------------------

### **2023,168 OUVERTURE DE LA SESSION**

En l'absence du maire, la session est présidée par monsieur Christian Tisluck, maire suppléant. Il souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session.

### **2023,169 CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

La greffière déclare qu'elle a signifié conformément à la loi l'avis de convocation pour cette séance spéciale à tous les membres du conseil.

### **2023,170 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Comme il s'agit d'une session spéciale, l'ordre du jour est adopté comme tel.

#### ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 5 JUIN 2023
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. ASPHALTAGE DE LA RUE DUPUIS – Mandat pour contrôle qualitatif
7. LEVÉE DE LA SESSION

### **2023-155 RÉSOLUTION NO 2023-155 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

### **2023,171 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 5 JUIN 2023**

Le maire demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 5 juin 2023.

**2023-156 RÉSOLUTION NO 2023-156  
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA  
SESSION ORDINAIRE DU 5 JUIN 2023**

Sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 5 juin 2023 tel que présenté.

**2023,172 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

**2023,173 ASPHALTAGE DE LA RUE DUPUIS – Mandat pour contrôle  
qualitatif**

**2023-157 RÉSOLUTION NO 2023-157  
ASPHALTAGE DE LA RUE DUPUIS  
MANDAT POUR CONTRÔLE QUALITATIF**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a accordé un contrat pour l'asphaltage de la rue Dupuis;
- 2 Il y a lieu que la ville mandate une firme pour le contrôle qualitatif des travaux;
- 3 Les résultats d'ouverture des soumissions, dont les entreprises soumissionnaires sont (prix avant taxes) :

Granulab Plus	5 743,00 \$
SNC Lavalin Inc.	6 464,00 \$
Solmatech Inc.	7 238,50 \$
Les Services EXP inc.	8 890,00 \$
Englobe Corp.	Non conforme
- 4 La firme Granulab Plus a déposé la plus basse soumission conforme;
- 5 Des montants sont prévus au budget pour ce mandat ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Marc PAYEUR**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate la firme Granulab Plus pour procéder au contrôle qualitatif des travaux d'asphaltage de la rue Dupuis.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **CINQ MILLE SEPT CENT QUARANTE-TROIS DOLLARS (5 743,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Granulab Plus.

**2023,174 LEVÉE DE LA SESSION**

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 18 h 45.

---

Christian Tisluck  
Maire suppléant

---

Annie Lemieux  
Directrice générale et greffière